

TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

Taxe calculée sur les salaires 2013

Vous avez accepté de verser votre Taxe d'Apprentissage à une formation de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et nous vous en remercions.

VOTRE VERSEMENT DOIT SE FAIRE PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN ORGANISME COLLECTEUR DE TAXE D'APPRENTISSAGE (OCTA).

LA DATE LIMITE DE VERSEMENT EST FIXEE AU 28 FEVRIER 2014

L'Université Paris Ouest est habilitée de plein droit à percevoir la taxe au barème :

► **POUR LA CATEGORIE B** : Formations de niveaux II et III (Bac+4 à Bac+2) par la règle du cumul

► **POUR LA CATEGORIE C** : Formations de niveau I (Bac+5 à Bac+8)

ENTREPRISE :

.....
Adresse :

.....
Code Postal : Ville :

MONTANT DU VERSEMENT : Euros

En barème pour la Catégorie C « niveau I » et pour la Catégorie B « niveaux II et III » par règle de cumul.

Organisme Collecteur choisi :

Au dos du formulaire officiel de l'OCTA, dans la rubrique « reversements », merci de notifier précisément :

« Université Paris Ouest-Nanterre La Défense » ainsi que le nom de la formation éligible, en mentionnant

- la catégorie (« C » ou « C+B » par la règle du cumul)
- le montant : si vous ne le connaissez pas et si vous désirez nous faire bénéficier du maximum de votre Taxe d'apprentissage, merci de mentionner « le maximum dans sa totalité à l'université Paris Ouest Nanterre La Défense »

Date limite du versement et envoi du formulaire à l'OCTA : avant le 28 février 2014

Merci de nous retourner ce document :

Par courrier :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Division financière et comptable
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex

CONTACTS :

Isabelle Laforgia / Sofyan Benledra
Tél. 01 40 97 70 31 / 01 40 97 73 70
isabelle.laforgia@u-paris10.fr
sofyan.benledra@u-paris10.fr

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre contribution au développement de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense